

MAIRIE de SORBS - 14, Route du Mas de Villevieille - 34520 - SORBS  
04 67 44 52 52 [mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr](mailto:mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr) - [www.sorbs.fr](http://www.sorbs.fr)

**Procès-verbal Conseil Municipal  
SEANCE du Jeudi 21 Mars 2024**

Sorbs, le 21 mars 2024

**Date de convocation** : Lundi 18 Mars 2024

**Date d'affichage** : Lundi 18 Mars Janvier 2024

**Présents** : BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAUVAS Sébastien – RANDON Christian - OLLIER Eric

**Absent excusé** : CAMPLO Ludovic – Arrivé à 9h52

Secrétaire de séance Malory Viala

Auxiliaire non Éluë : Angélique Vassal (secrétaire de mairie)

**Ordre du jour :**

- Compte de gestion 2023
- Compte Administratif 2023
- Affectation de résultat de fonctionnement reporté 2023
- Délibération demande de subvention Hérault Energies pour pose du poêle à Granules logement communal
- Point sur les investissements 2024
- Avis sur le projet du PLUI

**Questions diverses :**

- ABC

Ouverture du Conseil 9h05

Lecture du Conseil Municipal du 18 Janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

**1- Compte de gestion :**

Lecture et explication par Angélique Vassal

Validé à l'unanimité

**2- Compte administratif :**

Présentation du compte administratif par Mme Frontin

## **Fonctionnement :**

Résultats reportés 2022 : recettes 208479,15 euros

Opération exercice 2023

-Fonctionnement recettes : 114210,73 euros

-Fonctionnement dépenses : 62322,96 euros

-Résultat de clôtures : 51887,77 euros

## **Investissement :**

Résultat reportés 2022 : dépenses :- 50632,88 euros

Opération exercice 2023

-Investissement recettes : 52980,60 euros

-Investissement dépenses : 33190,55 euros

-Résultat de clôture : -30842,83 euros

*Le Maire sort de la salle pour le vote*

*Voté à l'Unanimité 6 voix pour*

### **3- Affectation de résultat de fonctionnement reporté 2023**

- 30842,83 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- 229524,09 € excédent reporté fonctionnement

*Voté à l'Unanimité 7 voix pour*

### **4- Délibération demande de subvention Hérault Energies pour pose du poêle à Granules logement communal**

Il existe une aide pour l'achat et la pose d'un poêle à granules pour les Communes de moins de 2000 habitants.

Une demande de subvention doit être réalisée.

*Approuvé à l'unanimité 7 voix pour*

### **5- Point sur les investissements 2024**

Subventions accordées à venir :

- Rénovation des chemins, travaux pour la mise en place de la fibre, travaux logement communal

Travaux à prévoir :

- Aménagement place de l'Église

- Achats aménagements salle des fêtes

- « Enherbage » du cimetière

- Prospector des financements en vu de rénovation des Mares

### **6- Avis sur le projet du PLUI**

Le PLUI va être soumis à validation, pour arrêt, lors conférence des maires de la CCLL du 28 mars 2024. Le conseil n'émet pas de réserve sur la structure générale du document, cependant il demande que, pour la commune de Sorbs, soient revus les éléments suivants :

### Classifications parcellaires de :

- l'espace « intergénérationnel » en loisir
- du secteur des sotschs en paysager concernant les zones en position dominante avec point de vue.

### Concernant les équipements publics et bâtiments en ruine

- Enlever l'emplacement réservé la parcelle 091 (ex parking promeneur)
- Abandon du projet relatif à un abri de randonneur sur le départ du chemin des sots

### Concernant les règles liées aux habitations

- Le conseil municipal ne valide pas les possibilités de façade en bardage bois
- Concernant les constructions traditionnelles en pierre qui sont en zone A, le conseil les considère comme éléments patrimoniaux, le CM demande qu'elles fassent l'objet d'une attention particulière et qu'elles bénéficient d'un classement patrimonial et d'un encadrement concernant les rénovations, tel que les bâtis de la zone UA Patrimoine.
- Le CM propose d'intégrer les dispositions relatives aux Ouvertures et menuiseries du paragraphe Façades déjà mises en UApatrimoine, dans les dispositions relatives aux zones A et UCpatrimoine.

### Concernant les piscines :

- Le conseil préconise de suivre la pratique actuelle du service Urbanisme en refusant la création de piscines au motif de l'insuffisance de la ressource en eau (basée sur un rapport du service des eaux).

### Concernant la marre du mas de ville vieille

- Le CM souhaite préserver un périmètre autour de celle-ci, recouvrant la parcelle AC14 et AC12. En ce sens le CM souhaite limiter la constructibilité du bâtiment, parcelle AC13 dans la limite d'un agrandissement potentiel de 10m autour du bâtiment existant (en privilégiant le fait que les extensions soient les plus éloignées de la marre possible).

### Concernant les haies de buis ou d'arbres remarquables

- Le CM demande à ce que les haies de buis ou d'arbres remarquables soient classées en « élément de paysage « patrimoine » ».

### Questions diverses :

- Deux familles d'habitants du Camp Dalton demande l'extinction du mat solaire la nuit
- Nuit des étoiles le 13 Juillet 2024 avec la participation du club d'astronomie de la MJC de Millau  
Devis 150 euros  
*Approuvé à l'unanimité*

Clôture de séance 12h20

Malory Viala  
Secrétaire de séance

Eric Ollier  
Maire